

CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2010

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

**Délibération : 5.4 principe de la mise en place d'un comite scientifique d'urbanisme : consiglio d'ornato ii.**

**M. PHILIP.-** C'est le principe de la mise en place d'un comité scientifique d'urbanisme sur le modèle du Consiglio d'Ornato et il s'agit de mettre en place un Consiglio d'Ornato n° II.

C'est une belle unanimité et je vous en remercie.

Sur le rapport 5.5, l'avenant au contrat d'affermage, Madame Gaziello.

**Délibération : 5.5 avenant n° 2 au contrat d'affermage de la gare publique routière des voyageurs de Nice portant résiliation pour motif d'intérêt général au 31 décembre 2010 et indemnisation.**

**Délibération : 5.10 acquisition par la ville de Nice de l'immeuble sis rue Jules Gilly appartenant au centre communal d'action sociale et vente par la ville de Nice, au centre communal d'action sociale, des propriétés communales sises 33-35, rue Trachel et 2, rue Abbé Grégoire.**

**Mme GAZIELLO.-** Juste pour avec par un petit mot sympathique, je remarque qu'à la 5.4 vous en revenez à la bonne vieille planification.

**M. LE MAIRE.-** Pendant que vous avez le micro, Madame Gaziello, il y avait les deux, trois rapports symboliques jusqu'à maintenant, mais pour le reste ce sont des dispositions d'ordre courant pour le Conseil municipal, donc si vous pouviez faire une intervention d'ensemble sur les autres dossiers, vous mais aussi les autres orateurs des groupes, monsieur Philip se chargera alors de répondre en bloc à toutes vos remarques.

**Mme GAZIELLO.-** Je disais, juste avant de parler de la gare routière, que la bonne vieille planification faisait son retour avec la 5.4 et le Consiglio d'Ornato, ce dont je suis assez satisfaite.

Sur la gare routière, délibération 5.5, je voudrais remettre les choses au point par rapport à ce que j'ai dit ce matin sur la trame verte : nous ne sommes pas contre la destruction de cette gare routière, au contraire.

Cela aurait pu être un projet très valorisant pour les transports en commun, permettant de laisser les bus routiers à l'extérieur de la ville, à l'est comme à l'ouest, si le remplacement s'était fait comme prévu : à l'ouest en connexion avec la T2 et à l'est en connexion avec la T1. Or, vous dites ne pas avoir le choix et devoir reporter le projet de ligne est/ouest à deux ou trois ans.

Je vous en donne acte, mais c'est bien parce que vous enterrez la ligne que les proportions sont ce qu'elles sont.

En attendant, au pied du mur puisque vous voulez supprimer cette gare routière, vous la remplacez par un éclatement des terminus aux quatre coins de la Ville : gare

Thiers pour les bus venant des vallées ; Place Ile de beauté, Place Blanche pour ceux venant, je suppose, de Monaco mais il n'y a pas de précisions ; Félix Faure Jean Jaurès sur l'actuel site pour les bus de l'ouest ; Saint Jean d'Angély pour les bus venant du Paillon, etc.

Permettez-nous d'émettre de grandes inquiétudes quant à cette totale imprécision pour les connexions intermodales entre les bus T1, très fréquentés depuis que le trajet est à 1 euro, les connexions intermodales avec les lignes d'Azur et les connexions intermodales avec le tramway.

Nous supposons aussi que la gare d'Ehrmann de ligne d'Azur est appelée à disparaître assez rapidement avec cette trame verte. Nous aimerions avoir des précisions sur ce qu'il va advenir des usagers des bus extérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Concernant le volet financier, c'est une gabegie : 460 000 euros de résiliation d'indemnisation, etc., engloutis avant même le commencement du projet de trame verte. Et, il faut le dire et je l'assume, 40 millions pour une trame verte, donc pour un projet d'espace vert qui remplacera la gare routière et le parking Shell, cela fait cher de l'arbre ! Je ne suis pas contre la trame verte, au contraire, mais il faut avant une bonne planification des transports en commun pour que les gens puissent accéder à tous les coins de la ville. Un peu de retenue sur le projet de trame verte en termes de finances.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Nous sommes sur les dossiers des travaux.

Madame Gaziello, vous avez demandé à intervenir sur la 5.10 et la 5.13, la 5.18, la 5.19, la 5.26. Allez-y.

**Mme GAZIELLO.**- Sur la **5.10**, qui concerne l'asile de nuit, j'ai demandé la cause de ce déménagement en commission. On m'a répondu que cet asile de nuit était malcommode pour le CCAS.

Or, je constate que les surfaces que quitte le CCAS, donc l'asile de nuit rue Gilly, sont les mêmes, au mètre carré près, que les surfaces qui vont être intégrées rue Trachel et au coin du passage Grégoire.

La question se pose donc et j'aimerais que le président du CCAS ici présent s'exprime : si vraiment l'asile de nuit est aussi malcommode qu'il est dit au Vieux Nice, je ne vois pas en quoi il sera plus commode derrière la gare, décentré, pour les populations qui ont besoin d'être hébergées la nuit.

Est-ce vraiment un déménagement ? La délibération ne le précise pas. Si tel était le cas, vous déplacez une population en difficulté, qui peut être gênante pour certains riverains du vieux Nice, et vous la mettez dans un quartier derrière la gare, déjà très dense en termes de population, voire même de population en grande précarité.

C'est le cas aussi pour votre PLU. Vous avez installé des servitudes de mixité sociale en grand nombre dans ce quartier alors que dans le grand centre il n'y en a pas pratiquement pas. Je rappelle que les servitudes de mixité sociale sont des emplacements réservés au PLU pour pouvoir y mettre beaucoup plus de logements sociaux que prévu.

**M. LE MAIRE.**- Hors sujet...

**Mme GAZIELLO.**- Vous ramenez là une population qui allait à l'asile de nuit tout naturellement, parce qu'il était en plein centre. J'attends donc une réponse pour me prononcer sur ce dossier.

**M. LE MAIRE.**- Pouvez-vous qualifier ce qu'est le centre de Nice ?

**Mme GAZIELLO.**- Entre Magnan, le château et la gare, il y a 1 300 m<sup>2</sup> de servitudes de mixité sociale, et au-dessus c'est 15 000. Le grand centre va de Magnan jusqu'au port et à la gare.

**M. LE MAIRE.**- Avez-vous d'autres interventions sur les dossiers 5, Madame Gaziello ? *[Non]*.

**M. ALLEMAND.**- Nous sommes plusieurs à intervenir, le problème est là.

Sur le dossier 5.5 qui concerne le contrat d'affermage de la gare routière, Monsieur le Maire, vous nous avez présenté un projet de trame verte auquel globalement nous souscrivons, car c'est un projet intéressant à cet endroit. La délibération, sur le fond, est indispensable ; il va falloir, à un moment ou un autre, démolir la gare routière pour réaliser cette trame verte.

En revanche, il y a selon nous un problème de calendrier. En effet, la trame verte s'appuie sur l'existant ; elle commence au Théâtre de Verdure et doit aller jusqu'au Théâtre National de Nice. Cependant, il ne vous échappera pas un détail : vous allez sauter par-dessus le parking, parce que la démolition de la gare routière interviendra avant.

Ceci veut dire qu'il va y avoir toute la partie actuelle de la trame verte, plus un morceau de trame verte entre le TNN et le lycée Masséna, mais on va conserver pendant je ne sais combien de temps encore ce parking. Je pense qu'il aurait fallu faire l'inverse : remonter progressivement pour parvenir à une trame verte totale en aboutissant au TNN.

Il y a certainement des explications à cela, notamment le fait que pour l'instant nous n'ayons pas de parking de substitution aux emplacements qui seront démolis lors de la démolition du parking du Paillon ; je pense notamment à toutes les questions liées aux résidents. Cependant, on va se trouver là devant une sacrée incongruité, avec un bout de trame verte, un morceau de béton au milieu et un autre bout de trame verte ensuite.

Par ailleurs, je suis moi aussi très perplexe, car je considère la question de la ligne est-ouest comme capitale. Or, on sait qu'à terme la gare routière est à l'ouest. Pourquoi faire cela maintenant ? Cela va entraîner, comme l'a dit justement Emmanuelle Gaziello, un éclatement total des terminaux de bus sur la ville : il va y avoir des bus côté du Paillon Haut Var, des bus à la gare SNCF, quelques-uns place Auguste Blanche qui pourtant n'est pas très grande, et il peut y en avoir aussi place Ile de beauté. Il va y avoir des bus un peu partout en ville et il ne sera pas du tout évident pour un usager de trouver ses correspondances ; il va falloir sauter d'un bus à l'autre,

non pas à partir d'une gare routière, mais en prenant un bus de transition, voire une autre rupture de charge avec le tramway. Vous allez, de ce fait, créer pendant cette période transitoire, dont on ne peut évaluer la durée, une très grande confusion, avec des connexions intermodales très aléatoires.

C'est pourquoi, malgré l'intérêt urbanistique du projet global de la trame verte, sur cette délibération précise nous nous abstiendrons.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

**M. CUTURELLO.**- Cette délibération concerne la voie de 40 m nord/sud, un projet de voie structurante dans la plaine du Var, la voie qui va relier la Digue des Français, Saint-Isidore, Lingostière et les Combes. C'est un projet ancien mais qui est important puisqu'il commence à donner une idée de ce que vous envisagez de faire dans la plaine du Var en termes d'aménagement et d'aménagement urbain.

Dans les documents que vous nous avez transmis, en particulier les annexes, on a un certain nombre de données et de schémas qui montrent que ce projet, en particulier dans la phase située entre la Digue des Français et Saint-Isidore, est un peu excessif ; je m'explique.

Dans les documents que vous nous avez donnés, on voit d'une part qu'entre la Digue des Français et Saint-Isidore on aura trois axes de type autoroutier puisqu'on a déjà l'autoroute A8, plus loin à quelques centaines de mètres la nationale 202 à deux fois deux voies puis la voie que vous préconisez de deux fois 40 m (deux fois deux voies) avec le tram sur cette emprise ; cela fait un axe important sur une zone géographique relativement étroite et qui d'ailleurs ne cesse de rétrécir au fur et à mesure que l'on monte vers le nord pour arriver dans le secteur des Combes où, effectivement, il n'y a plus que deux voies. Cela nous paraît être de nature à ne pas permettre ce que vous souhaitez, en tout cas ce que vous déclarez en permanence c'est-à-dire de faire une Eco-Vallée.

Si vous voulez faire une Eco-Vallée, il faut que les modes de déplacements qui sont envisagés dans ce secteur le soient tous de manière à essayer de réduire la circulation automobile or, en rajoutant une voie de 40 m avec deux fois deux voies dont vous dites vous-même dans vos documents qu'à terme le trafic attendu dans ce secteur sera de 25 à 30 000 véhicules/jour, cela fait un trafic extrêmement important qui est à peu près le trafic que supporte aujourd'hui celui de la voie nord de la voie rapide. Je vous laisse imaginer ce que cela représente !

Vous allez installer là une voie très importante qui va générer un trafic de véhicules...

**M. LE MAIRE.**- C'est pour cela que ce n'est pas mal une ligne 3 d'un tramway.

Qu'est-ce que vous pouvez dire comme contradiction en une séance, c'est extraordinaire ! Je vais faire le bêtisier Cuturello/Allemand parce que c'est vraiment extraordinaire.

**M. CUTURELLO.**- Si je fais le bêtisier Estrosi, il ne va pas être mal non plus, vous allez voir mais n'ayez crainte, soyez patient, il va arriver ! Je voulais simplement dire que vous mettez à la fois –et c'est cela qui est contradictoire– un tramway de la Digue

des Français jusqu'à Saint-Isidore-Lingostière avec, en même temps, une voie de type autoroutier, c'est-à-dire que vous mettez en place les éléments qui font que ce tramway ne va pas être utilisé à sa pleine capacité. Si vous créez une voie capable de supporter 30 000 véhicules/jour, je ne vois pas comment cela va permettre d'alimenter la capacité du tramway ?

Sur l'avenue Jean Médecin qui est devenue totalement piétonnisée vous n'avez pas mis deux fois deux voies sur cette avenue avec le tramway au milieu ! Je pense que c'est cette proposition qui est contradictoire. Si vous voulez que les gens aillent vers le grand stade puis vers une desserte d'autres équipements sportifs comme le tennis des Combes ou le golf de Nice, eh bien il faut les inciter à prendre les transports en commun c'est-à-dire le tram et pas une voie autoroutière.

Au lieu d'une Eco-Vallée on risque d'avoir une trame un peu grise avec beaucoup d'équipements routiers qui ne correspondent pas aux objectifs que vous affichez par ailleurs de *vertitude*, si vous me permettez cette expression.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut que le tramway puisse être fait assez rapidement mais pas au milieu d'une voie de type autoroutier qui va, elle, générer un trafic automobile extrêmement important.

Vous l'avez dit vous-même : il ne faut pas faire d'aspirateur à voitures, là vous en avez un.

**M. LE MAIRE.**- C'est bien, vous n'avez pas besoin d'un quart d'heure pour dire tout cela, vous en êtes à la dixième répétition.

**M. CUTURELLO.** – Je terminais pour vous dire que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Très bien ! D'autres interventions sur les rapports n°5 ? Madame Hernandez-Nicaise.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Je voulais apporter un complément à l'intervention de Paul Cuturello ; je suis entièrement d'accord avec lui : on n'a pas besoin d'une 202 ter dans la basse vallée du Var parce que déjà la 202 bis n'est saturée que quand les U2 se produisent à Nikaïa donc, à moins d'amener le Réal de Barcelone au grand stade, je ne vois pas comment la 202 ter sera saturée.

Je voudrais vous communiquer quelques chiffres que j'ai calculés ainsi que d'autres copains : le premier segment de cette 202 ter balafre le terrain des Arboras. C'étaient des terres agricoles qui sont condamnées par le PLU pour des équipements urbanistiques dont, franchement, l'utilité par rapport à des terrains maraîchers riches n'est pas évidente. Elle ampute ces terrains de 15 hectares ! Eh bien non : 15 hectares pour le roi de la bagnole, je suis contre mais l'on s'abstiendra uniquement parce que des voies structurantes il en faut mais pas comme celle-là.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Madame Dorejo puis Monsieur Chauvet.

**Mme DOREJO.**- Je voudrais intervenir sur la 5.10 qui concerne l'immeuble rue Jules Gilly et le CCAS.

Il me semble que dans le quartier Trachel on est déjà dans un périmètre et dans une zone de requalification urbaine qui est en train de s'opérer. En effet, ce quartier est particulièrement fragile socialement et, d'un point de vue urbanisme, très dégradé. Il nous semble que cela génère deux problématiques : la problématique sociale que traite le CCAS au quotidien ; la problématique urbaine. Or, il ne nous semble pas opportun d'empiler des difficultés aussi importantes en ce lieu.

J'imagine que pour la Ville, trouver un endroit suffisamment ouvert et grand avec des garanties de surfaces et en mettant aux normes probablement l'accueil de nuit, présente une difficulté. Je n'en doute pas.

Cependant, je ne sais pas si dans ce quartier où il y a une requalification urbaine nous n'allons pas, avec ces problématiques sociales supplémentaires, être en difficulté. Voilà la question que je me permets de vous poser, Monsieur l'Adjoint. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur Allemand, vous êtes déjà intervenu...

Dernière dérogation, puis ce sera terminé pour votre groupe. Deux minutes...

**M. ALLEMAND.-** Le temps dont j'ai besoin.

**M. LE MAIRE.-** Vous ne faites pas la police de la séance...

Dépêchez-vous, il ne vous reste qu'une minute trente...

**M. ALLEMAND.-** Vous donnez une image pitoyable, je vous le dis...

Sur la délibération 5.15 qui concerne le parking Sulzer, il y a un projet de 400 places. Il est nécessaire et c'est normal puisque les parkings Corvesy, Palais de Justice et Saleya sont souvent saturés, notamment en période estivale et le week-end et ce, malgré la hausse des dessertes en tramway.

Néanmoins, je pose une question qui n'est pas tout à fait liée à la délibération elle-même mais qui porte sur l'espace Sulzer lui-même. Vous avez choisi cet emplacement pour mettre l'oeuvre de Venet qui, par sa nature même, est monumentale et qui, très franchement, n'a pas sa place entre deux immeubles et demande, au contraire, de l'espace. C'est une oeuvre que personnellement je trouve belle. Elle demande à être vue et j'aurais préféré la voir située sur le sud, soit à Rauba Capeu, soit...

**M. LE MAIRE.-** Mais nous n'êtes pas maire de Nice et vous n'êtes pas près de l'être...

**M. ALLEMAND.-** Les électeurs en décideront.

Soit dans le décroché de Castel Opéra Plage, soit à la limite face au monument du centenaire. Il y a, dans cette délibération, un problème de temps.

Il a couru le bruit que vous alliez la déplacer pour creuser le parking, mais déplacer cette statue est évalué, selon les chiffres que j'ai pu voir, à environ 280 000 euros. Si nous les ajoutons aux 200 000 euros qui concernent le bitume que vous avez fait

couler sur la place Pierre Gauthier pour accueillir le sommet France Afrique, alors qu'il va falloir aussi casser pour procéder au pavage de la place, ce sont près de 500 000 euros qui sont ainsi jetés par la fenêtre. Je trouve cela très délicat dans la période actuelle.

D'après les dernières informations, mais je voudrais avoir la réponse de monsieur Philip, il semblerait que vous ayez renoncé à déplacer ce monument et que vous vous dirigiez vers un creusement en dessous pour obtenir les 400 places recherchées. Or, cette sculpture pèse plusieurs dizaines de tonnes -52 tonnes- et l'assise qu'il a fallu pour la supporter pèse également très lourd. Les travaux qu'il va falloir réaliser pour passer dessous sans que tout cela s'écroule risquent de coûter plus cher encore que la dépose des 280 000 euros. On parle, Monsieur l'Adjoint, de 22 millions d'euros environ pour réaliser cet équipement parking. Si c'est le cas, cela reviendra à approximativement 55 000 euros la place.

J'aurais donc voulu que vous nous indiquiez le montant du surcoût de cette enveloppe qu'il va falloir payer pour précisément pouvoir passer sous le monument sans le déplacer. Si cela coûte plus cher que 280 000 euros, mieux vaut finalement que la gabegie soit visible plutôt qu'invisible et sous terre.

Mais nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Vous votez pour la gabegie, c'est formidable...

**M. ALLEMAND.**- La 5.16 concerne la cession, pour un euro symbolique, du terrain rue Molière, et plus précisément le projet de Maison Alzheimer.

Nous allons voter cette délibération, mais je voulais en profiter pour poser une question : madame Bernadette Chirac est venue poser en votre compagnie, vous étiez alors député-maire, la première pierre de ce centre Alzheimer le 27 septembre 2008. Quand comptez-vous poser la deuxième pierre ?

Ce jour-là, Monsieur le Député-maire, vous vous êtes engagé à ouvrir ce centre en 2011. C'est un centre important, qui comprend 72 lits pour malades dépendants et un accueil de jour de dix places. Or, 2011 c'est quasiment dans 6 mois. A combien évaluez-vous le retard, étant entendu que le CHU a offert le terrain, étant entendu que madame Chirac est venue elle-même dire ici qu'elle portait la subvention initiale, prévue par la fondation Claude Pompidou, de 4 millions d'euros à 10 millions d'euros et étant entendu que le Conseil général a promis, pour sa part, d'amener 2 millions d'euros.

Il y a un énorme problème sur la ville pour l'accueil des malades dépendants de la maladie d'Alzheimer et je pense que ce chantier ne peut plus prendre de retard. Nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Il a un culot, le mec... ! C'est incroyable ! Il essaie de nous expliquer, à nous, qu'on a besoin de lits Alzheimer, que l'on a besoin de cette fondation, alors que j'ai obtenu de madame Chirac, présidente de la fondation Claude Pompidou, que ce soit la ville de Nice qui en bénéficie.

Bientôt monsieur Allemand va expliquer que c'est un besoin urgent, que nous sommes responsables de tout retard, alors que c'est notre municipalité qui a été choisie par la fondation Pompidou au plan national, sur mon engagement à apporter les moyens et les réformes nécessaires pour que ce soit possible.

Et vous êtes en train de faire semblant, Monsieur Allemand, de ne pas avoir participé à la dernière séance du Conseil communautaire à l'occasion de laquelle nous avons modifié le plan local d'urbanisme, le POS partiel, pour pouvoir démarrer le chantier puisque, par rapport au volume et aux besoins déposés par la fondation Pompidou, il fallait adapter le POS. C'est venu devant vous, cela a été délibéré.

Savez-vous, Monsieur Allemand, qu'une fois voté il y a donc 15 jours, il y a eu modification et en même temps signature du permis, lequel a été délivré il y a dix jours ? Vous nous prenez vraiment tous pour des imbéciles. Qu'apporte la région là-dedans ? Vous qui nous donnez des leçons, que nous apporte la région ?

Allez, Monsieur Allemand, arrêtez de jouer les petits donneurs de leçons, les Niçois ne vous doivent rien et surtout, sur ce sujet, les personnes qui souffrent de cette maladie savent que ce n'est pas à vous qu'elles devront quoi que ce soit.

Madame Chirac, que j'avais encore hier au téléphone et avec laquelle je suis pas à pas ce dossier, sait exactement à qui elle doit dans cette ville d'avoir pu apporter 10 millions d'euros. Je souhaite que nous lui rendions l'hommage qu'elle mérite. Je remercie monsieur Alberti, qui n'est pas là, qui accompagne largement l'opération Pièces Jaunes de madame Chirac, laquelle nous a permis de tisser des liens avec la fondation Pompidou dont elle a pris la présidence à la demande de madame Claude Pompidou elle-même qui avait souhaité qu'elle lui succède.

Monsieur Allemand, ce que vous essayiez de faire là est de la basse récupération et c'est tout à fait indigne, tout simplement.

**M. CHAUVET.-** Je reviens rapidement sur Sulzer. Je reprends à mon compte, sans les renouveler puisqu'il les a dites, les interrogations de monsieur Patrick Allemand auxquelles vous répondrez dans quelques instants.

Je vous livre mon sentiment un peu ambigu sur l'ouvrage de monsieur Venet. Lorsque je me trouve devant le restaurant de La Petite Maison, je trouve l'ouvrage très intéressant car la flèche se détache dans le ciel bleu et c'est beau. En revanche, quand je vais vers la mer, je n'ai pas la même impression de beauté, je dois le dire, mon sentiment est plus ambigu ; quand on est sur la mer, l'ouvrage est contre les façades.

**M. LE MAIRE.-** Chacun son jugement, il peut y avoir 10 000 appréciations différentes.

**M. CHAUVET.-** Nous sommes d'accord.

Mon intervention porte sur la 5.11 qui est le lancement d'une procédure d'expropriation. Vous sollicitez une Déclaration d'utilité publique du préfet, mais je crois que vous mélangez deux initiatives qui n'ont pas de rapport l'une avec l'autre.



Refaire le parvis devant la mairie est une chose et cela peut être sympathique, mais prendre le local de l'assureur Sésame en face est tout autre chose. Je ne vois pas le lien entre ces deux opérations qui pourraient paraître d'utilité publique ; l'utilité publique peut être d'un côté et ne pas être de l'autre.

Cette délibération me paraît appeler beaucoup plus de questions qu'elle n'apporte de précisions et de réponses aux élus. En effet, il n'y a pas de dossier, pas de pièce annexe, pas de plan. Vous indiquez que cette opération est faite pour «*installer des services de la population ou de police, notamment*», ce qui semble laisser indiquer d'autres raisons que la réorganisation des services.

Vous nous direz si c'est le cas. Par ailleurs, il n'y a pas non plus d'information financière, pas l'avis de France Domaine, lequel a été sollicité le 15 juin écrivezvous, mais n'a pas été rendu, apparemment.

Avez-vous un coût prévisionnel pour ce projet ?

Ce sont là des questions qui méritent réponses avant de pouvoir se prononcer. J'observe aussi, d'une façon générale, qu'exproprier pour déplacer les services de la population ou des services de police municipale dans un local de 57 m<sup>2</sup> paraît illogique ; c'est tellement petit que je ne vois pas bien l'intérêt que cela peut représenter.

En résumé, vous nous demandez de lancer une procédure de DUP, mais sans les informations précises et sérieuses que cela nécessiterait, me semble-t-il.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Alain Philip, il vous appartient de répondre sur l'ensemble de ces rapports.

**M. PHILIP.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être rapide et de répondre aux questions.

**M. PHILIP.**- Sur la gare routière, nous en avons parlé en commission, au-delà du projet de trame verte vous savez que toutes les villes en Europe aujourd'hui, au moins en Europe et au-delà, supprime la localisation des gares routières en centre-ville ; on est bien dans cette optique.

Deuxièmement, ne faisons pas le lien forcément avec la trame qui est une autre délibération ; on l'a déjà prise et le débat sur la trame verte on l'a eu, on ne va donc pas le refaire ici, je vous en prie.

Sur la localisation, on a répondu mais je rappelle les sites retenus en attente de la localisation du pôle d'échange à l'est et à l'ouest :

- Saint-Jean-d'Angély. Ce site devrait regrouper les lignes départementales de la vallée du Paillon et celles des Lignes d'Azur ; ce sont bien les lignes transversales interurbaines que l'on met là (6.82, 88, 89, 90, 112, 116 et TEN6) et les lignes régionales ; la question de l'intermodalité se pose déjà moins.
- Place Pierre Bianchi : création d'un quai de bus pour la ligne 98 ;
- Gare SNCF avenue Thiers : terminus des lignes départementales des vallées

- Auron, Isola, Valberg, Saint-Martin-Vésubie ; la cohérence avec le fait que l'on soit proche de la gare Thiers ne vous échappe pas je pense.
- Enfin, dans le secteur de la gare routière actuelle, à titre provisoire quelques terminus de lignes à forte fréquence de passage en provenance de l'ouest du département.

Voilà le dispositif encore une fois qui est cohérent et qui permet un fonctionnement efficace du système.

Dans le calendrier, on est bien dans ce système de cohérence et encore une fois je ne reviens pas sur la trame verte mais évidemment que ce ne sera pas des bouts d'aménagement ; vous vous doutiez bien que sur un aménagement de cette importance les phases vont s'enchaîner entre la partie démolition et réalisation ! N'ayez pas peur, Monsieur Allemand, il n'y aura pas de bouts qui resteront en suspens.

Deuxième sujet abordé par plusieurs intervenants sur ce qui relève du changement de locaux avec le CCAS : juste deux mots mais je pense que notre collègue qui est chargée de l'action sociale vous donnera plus d'éléments là-dessus. Je souligne quand même, Madame Doréjo permettez-moi, vous dites que ce quartier est en programme de rénovation urbaine et vous dites que parce qu'il est dans cette phase de requalification urbaine il ne faut surtout pas mettre de l'action sociale dans ce quartier. J'ai peut-être mal compris mais c'est ce que j'ai noté et ce n'est pas du tout le but : le fait de mettre des locaux sociaux ne va pas amplifier les difficultés, au contraire.

Sur la voie de 40 mètres, alors là on atteint des sommets, Monsieur Cuturello ; excusez-moi mais je suis toujours étonné de la façon dont vous peignez les choses. Je me souviens d'un débat où vous aviez parlé de la fameuse « muraille » que le maire voulait faire et là vous parlez de « voie autoroutière grise » ; enfin vous avez un talent, vous devriez être écrivain, c'est magnifique, mais c'est un peu défaitiste quand même : en aucun cas ce n'est une voie autoroutière.

Je précise, vous l'avez dit quand même, vous vous êtes un peu rattrapé après mais quand même je le précise pour tous les auditeurs : ce n'est pas deux fois 40 m, c'est une voie de 40 m d'emprise avec deux fois deux voies dans lesquelles vous pouvez voir dans la délibération tous les espaces réservés pour les modes doux de déplacements (transports en commun, etc.). On est donc en parfaite cohérence avec le projet de l'éco-territoire que l'on développe et que le maire porte sur ce territoire et vous le savez comme nous.

On n'est pas tous pareils les uns et les autres et, malgré les efforts que l'on fait, on ne sait pas les besoins que l'on aura dans 10 ans ou dans 20 ans ou dans 30 ans. La sagesse aujourd'hui est de réserver des emprises nécessaires et si, dans 10 ou 15 ans, il n'y a que du transport en site propre, des vélos, eh bien tant mieux ! On les fera sur 40 m. L'objectif n'est donc pas d'avoir de la voirie comme vous semblez le dire mais, encore une fois, vous avez toujours une bataille de retard, le débat sur cette voie de 40 m on l'a déjà eu il y a quelque temps, je me permets de vous le signaler.

Les terres agricoles : là aussi il y a eu des débats. On ne va parler du PLU, je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler vu les efforts que vous avez faits pour ameuter la population ; il faut savoir que le projet de PLU aujourd'hui tel qu'il est proposé a été fait avec les organisations agricoles, avec la Chambre d'agriculture, je suis désolé, qui est représentative quand même.

Dernier point : Sulzer. Là aussi je vois où vous voulez en venir : gabegie, surcoût. Le maire en a parlé, je ne pense pas que l'oeuvre de Venet soit une gabegie ; en tout cas, elle n'est pas perçue comme telle par la population. J'ai quelques images ici. Je vous rappelle -parce que souvent on a la mémoire courte- ce qu'était l'espace il y a quelques semaines : un trou avec plein de voitures dessous. Aujourd'hui, on a ce que vous voyez là ; c'est quand même autre chose pour la qualité de l'espace, pour les Niçoises et les Niçois, pour les gens qui viennent dans notre ville. Quant aux travaux, nous n'avons renoncé à rien. Aujourd'hui, évidemment, on est dans une réflexion de bons sens telle que vous l'évoquiez tout à l'heure : les études sont en cours et évaluent les capacités de réaliser ce parking dans les différentes options que nous avons, y compris en laissant la sculpture en place. Les études sont en cours, elles démarrent. Quand nous aurons les éléments, ils vous seront communiqués, bien sûr ; nous sommes bien dans cet esprit.

L'institut Claude Pompidou, le Maire en a parlé, est une priorité. Il y a eu des vicissitudes de modification de la règle d'urbanisme, vous y avez participé et je vous en remercie. Dès que les choses ont été opérationnelles et que le CHU a déposé son permis de construire, nous l'avons délivré immédiatement, en accord d'ailleurs avec les services de l'Etat, que je remercie ici.

Dernier point, Monsieur Chauvet, sur les locaux Sésame en face de la mairie. Il nous semble que l'intérêt public est évident. Vous les connaissez comme nous pour avoir séjourné depuis plus longtemps que moi dans ces locaux de mairie, on y souffre tous d'un manque d'espace, ou en tout cas de cohérence d'organisation des espaces entre eux. La partie accueil du public au rez-de-chaussée, que ce soit en termes de sécurité au poste de police ou en termes d'accueil à l'état civil, etc., manque d'espace et les parcours n'y sont pas très faciles.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de récupérer l'espace en face, ce qui est absolument indispensable. Voilà les éléments et l'objet de cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie. Je vais dire un mot du calendrier de la trame verte, car c'est important pour ceux qui voudraient que l'on traîne. Je le dis surtout à l'intention de la presse pour qu'elle le dise clairement à nos lecteurs et à nos auditeurs.

Au premier semestre 2011, nous commençons la démolition de la gare routière et du MacDo. Je me souviens d'ailleurs de cette séance où vous vous êtes opposés au transfert du MacDo ; il restera toujours que vous vous êtes opposés à l'opération de la trame verte, cela restera marqué à l'encre rouge.

Cette trame verte, les Niçois ne vous la devront pas car vous vous y serez opposés dès le premier jour.

Premier semestre 2011 donc, démolition de la gare et du MacDo. En octobre 2011 nous commencerons la démolition du parking et le début des travaux qui auront une durée de deux ans.

Dès 2013, l'ensemble de la trame verte sera livré. Je précise que les concours rentrent mardi et mercredi et que le premier jury de choix se réunira pour trancher et arbitrer le 30 juillet prochain.

Nous sommes donc dans une phase très accélérée d'un chantier. Je remercie, au-delà d'Alain Philip, de Bernard Baudin et de Véronique Paquis, l'ensemble des services techniques de la ville de Nice autour de Patrick Guével. Malgré la résistance qu'essaie de faire l'opposition, nous déroulons les uns après les autres nos chantiers ; nous avançons, nous métamorphosons cette ville et cela fait notre fierté.

Un mot, Madame Hernandez-Nicaise. Vous dites que la 202 est un accessoire. Or, il y avait 43 000 véhicules/jour aux heures de pointe sur la 202, il y en a aujourd'hui 23 000 par jour sur la 202 et 20 000 par jour sur la 202 bis. Si les propos qui sont les vôtres sont destinés aux salariés de la zone d'activité de Carros.

Le Broc qui mettaient entre 45 minutes et 1 h 15 le matin et autant le soir pour se rendre à leur travail et rentrer chez eux et qui aujourd'hui voient leur temps de trajet réduit de près de 80 %, c'est-à-dire autant de temps restitué pour passer du temps en famille -c'est donc une réponse sociale que nous apportons-, ils apprécieront sans doute votre message.

Madame Martinaux va vous apporter la réponse sur l'accueil de nuit.

**Mme MARTINAUX.-** Je suis assez sidérée des propos discriminants que j'ai entendus ; ils démontrent bien que ce sont les élus de notre majorité qui ont la fibre sociale. Je ne savais pas qu'il fallait confiner les pauvres dans les quartiers du Vieux-Nice ou dans certains quartiers de la ville et ne pas les mettre dans d'autres.

Le projet de l'accueil de nuit est vraiment un très beau projet social. Cet accueil doit être déplacé parce qu'il y a des règles d'humanisation que nous ne pouvons pas appliquer dans le très beau bâtiment de l'accueil de nuit actuel qui n'est pas adapté aux travaux qui doivent y être faits.

L'hébergement prévu est bien plus digne, avec une ou deux personnes par chambre, avec des douches à tous les niveaux et un nombre moins important de personnes à l'accueil de nuit ; environ 65 hommes y seront hébergés, les autres étant étalés sur d'autres structures plus adaptées également : des structures pour les jeunes, pour les personnes très âgées, pour des travailleurs pauvres, pour des femmes.

Ce projet favorisera une réelle insertion sociale, avec un accompagnement social très adapté.

Par ailleurs, je regrette vraiment qu'une fois de plus vous essayiez de faire de la récupération politique sur ce quartier, en faisant de l'agitation, en essayant de monter les citoyens contre le projet. Notre volonté est de le faire avec les citoyens de ce quartier. Nous avons monté avec le CCAS une commission regroupant tous les présidents du quartier, pour faire ce projet ensemble et avec eux. Mois après mois, ils

sont tenus informés de l'évolution de ce projet qui montrera, une fois de plus, que la ville de Nice est exemplaire dans la solidarité que nous devons apporter aux personnes les plus démunies.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je mets aux voix.

***La délibération n°5.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

C'est une belle unanimité et je vous en remercie.

***La délibération n°5.5, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

***Votent contre :***

- les élus du groupe Communistes et Républicains S'abstiennent :***
- les élus du groupe Changer d'Ere***
- les élus du groupe Entente Républicaine***

***La délibération n° 5.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***S'abstiennent :***

- les élus du groupe Communistes et Républicains***